

**Les offres
proposées par les écoles professionnelles
du district de Lüneburg**

Ce que les jeunes en fin de scolarité doivent savoir !

Comment trouver ma voie ?



**Le conseiller scolaire
en
français**

Édition pour l'année scolaire 2018 / 2019

Sommaire

1.	Avant-propos.....	2
2.	Vers quelle formation s'orienter après l'école d'enseignement général ?	3
2.1.	Scolarité obligatoire	3
2.2.	Quitter l'école sans diplôme	3
2.3.	Quitter l'école après obtention du diplôme d'enseignement général	5
2.4.	Quitter l'école après avoir obtenu le diplôme d'études secondaires I.....	6
2.5.	Quitter l'école après avoir obtenu le diplôme d'études secondaires complémentaire I	7
2.6.	Quitter l'école en étant titulaire du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat).....	8
2.7.	Formation en alternance en entreprise	8
2.8.	Formation à l'école.....	8
2.9.	Les possibilités de transition	8
3.	Les offres proposées par les écoles professionnelles.....	10
3.1	Aperçu.....	10
3.1.1.	École d'initiation professionnelle (BVJ / BEK)	11
3.1.2.	Écoles professionnelles spécialisées (Berufsfachschulen ou BFS)	12
3.1.3.	Écoles professionnelles spécialisées qualifiantes.....	13
3.1.4.	Écoles spécialisées.....	15
3.1.5.	École d'enseignement professionnel supérieur (Fachoberschule ou FOS).....	15
3.1.6.	Lycée professionnel	16
4.	Inscription centralisée sur « Schüler-online ».....	16
5.	Aide (financière) et soutien	17
5.1.	L'agence pour l'emploi de la jeunesse	17
5.2.	Association AWO- Service Immigration de la jeunesse	18
5.3.	Bureau de conseils en formation de Lüneburg.....	18
5.4.	SES / VERA.....	18
5.5.	La passerelle.....	19
5.6.	Bureau de la formation et de l'intégration (Bildungs- und Integrationsbüro ou BIB) ..	19
5.7.	Aide d'accompagnement à la formation (Ausbildungsbegleitende Hilfen ou ABH) ..	19
5.8.	BAföG (aide financière).....	19
5.9.	Aide financière à la formation professionnelle (Berufsausbildungsbeihilfe ou BAB) ..	20
6.	Mentions légales	20

1. Avant-propos

Chers Parents,

Il est rarement facile pour les jeunes de décider de l'orientation à prendre à l'issue de leur cursus en école d'enseignement général. En effet, ils se posent des questions : « Quels sont mes capacités et mes atouts ? » « Qu'est-ce qui m'intéresse ? » « Qu'est-ce qui me convient ? » « Qu'est-ce qui est le plus adapté pour moi : effectuer une formation professionnelle ou une formation scolaire qui débouchera sur un diplôme de l'enseignement supérieur ? »

Les parents et les tuteurs jouent un rôle primordial dans cette décision, une fois le cursus en enseignement général achevé et lors du choix d'un métier, car, généralement, ils servent de modèle et d'interlocuteurs importants pour leurs enfants. Fréquemment, lors de l'orientation professionnelle, ils apportent leur aide, donnent des conseils, résolvent les problèmes et aident à l'organisation. Le choix d'un métier est un processus qui s'étend parfois sur plusieurs années et exige des parents de connaître les capacités de leurs enfants, d'exercer leur rôle, mais également d'être initiés à la diversité des possibilités offertes par les formations professionnelles. Ainsi, la décision prise par les jeunes gens quant à leur avenir, dépend aussi du degré d'information des parents sur le système éducatif et sur les possibilités de formation dans leur région. Ce guide-conseil multilingue destiné aux parents a été élaboré afin de mettre ces informations à leur disposition. Dans le cadre de l'orientation professionnelle, il constitue une sorte de « *fil rouge* » pour les parents et les enfants.

Outre des informations d'ordre général, ce guide donne des renseignements sur les possibilités de formation offertes aux jeunes en fonction du niveau de scolarité atteint et sur les filières de formation proposées par les écoles professionnelles de Lüneburg.

En principe, entamer une formation professionnelle est un objectif attrayant et gratifiant. De nombreux secteurs ont un besoin urgent de personnel qualifié et promettent un avenir avec la possibilité d'approfondir les qualifications. Lorsqu'un jeune n'a pas encore atteint la maturité nécessaire pour démarrer une formation professionnelle ou a pour objectif d'obtenir un diplôme de fin d'études donnant accès aux grandes écoles ou aux universités, les écoles professionnelles lui proposent des filières adaptées.

Face à cette diversité de filières et des possibilités de formations, il n'est pas facile de trouver ce qui convient, et de nombreux jeunes s'orientent souvent vers un choix réduit de filières professionnelles et de formations qui paraît attractif par le plus grand nombre. Dans ces secteurs, il est plus difficile de décrocher un emploi. Même si les élèves sont toujours mieux préparés à choisir leur futur métier dès l'école d'enseignement général, il peut s'avérer très utile pour eux d'être conseillés par des établissements compétents en la matière (voir point 5, pages 16 et suivantes).

Tous nos vœux de réussite à vos enfants.

L'Équipe RDL

Région de l'apprentissage

2. Vers quelle formation s'orienter après l'école d'enseignement général ?

2.1. Scolarité obligatoire

En Basse-Saxe, la loi prévoit que la scolarité est obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans, ce qui signifie qu'ils doivent fréquenter une école publique (Art. 63 alinéa1 p.1, 65 alinéa1 en lien avec l'art. 64 de la Loi de Basse-Saxe sur l'École (NSchG)). Des exceptions sont possibles après autorisation des autorités du Land de Basse-Saxe selon l'art. 69 alinéa 4 (fréquentation d'un atelier destiné aux handicapés, d'un atelier pour la jeunesse ou d'autres ateliers ou entreprises similaires).

Arrêt anticipé

La scolarité obligatoire prend fin pour les élèves d'âge scolaire ayant fréquenté au moins pendant neuf ans une école d'enseignement général, et pendant au moins un an une école professionnelle à temps plein ou un atelier pour handicapés, un atelier pour la jeunesse ou un autre établissement (y compris une entreprise), conformément à l'art. 69 alinéa 4.

Dispense de scolarité obligatoire

Sur demande, il est possible d'être dispensé(e) de la scolarité obligatoire. La dispense de scolarité obligatoire est réglementée par l'art. 70 alinéas 1 à 5 de la NSchG. On peut bénéficier d'une dispense de scolarité obligatoire lorsqu'on effectue une année de transition, comme par ex. une année de service volontaire social ou écologique (voir également au point 2.9).

2.2. Quitter l'école sans diplôme

Être titulaire d'un diplôme permet de réunir les conditions optimales d'un avenir professionnel. Mais si cela n'a pas fonctionné du premier coup, de nombreuses solutions existent :

- En fréquentant une école professionnelle, il est possible de prendre part à un programme de préparation à un métier préparant à la fois au diplôme d'enseignement général et à la formation.
- On peut parvenir à un emploi par d'autres voies. En obtenant un diplôme de formation professionnelle classique, on obtient aussi un diplôme d'enseignement général. C'est pourquoi cela vaut la peine de réfléchir à toutes les possibilités d'accès à un emploi.

Ce sont certaines de ces possibilités proposées par les écoles professionnelles que nous expliquons dans les pages qui suivent. Les secrétariats des écoles professionnelles vous fourniront volontiers des informations sur ces offres. La meilleure voie à emprunter dépend de chaque situation individuelle.

Possibilités de cursus scolaires non diplômants

Année de préparation professionnelle	Classe d'initiation au métier	Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an
<p>EP II :</p> <ul style="list-style-type: none"> Techniques de construction Techniques de peinture Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles <p>EP III :</p> <ul style="list-style-type: none"> Économie domestique et entretien Économie domestique et agraire 	<p>EP II :</p> <ul style="list-style-type: none"> Techniques de construction Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques <p>EP III :</p> <ul style="list-style-type: none"> Économie domestique et entretien 	<p>EP I :</p> <ul style="list-style-type: none"> Économie <p>EP II :</p> <ul style="list-style-type: none"> Techniques de construction Techniques électriques Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles <p>EP III :</p> <ul style="list-style-type: none"> Économie agraire Horticulture Restauration Économie domestique et entretien
<p><i>L'année de préparation professionnelle vous prépare à intégrer un cursus en classe d'initiation à un métier et d'obtenir votre diplôme d'enseignement général. De plus, ce type de formation vous permet de fréquenter une école professionnelle spécialisée ou de suivre une formation professionnelle.</i></p>	<p><i>La classe d'initiation au métier vous permet d'améliorer le niveau de votre diplôme d'enseignement général et de tester votre motivation dans un métier donné.</i></p> <p><i>De plus, ce type de formation vous permet de fréquenter une école professionnelle spécialisée ou de suivre une formation.</i></p>	<p><i>Une année en école professionnelle spécialisée peut être considérée comme une première année de formation.</i></p> <p><i>Si vous réussissez votre cursus en école professionnelle spécialisée sur un an, et si la moyenne de vos notes atteint 3,0 ou davantage, vous pouvez passer en Classe 2 de votre école professionnelle spécialisée ; vous pourrez alors obtenir votre diplôme d'études secondaires.</i></p>

Informations complémentaires : voir au point 3. Offres proposées par les écoles professionnelles

2.3. Quitter l'école après obtention du diplôme d'enseignement général

Formation professionnelle en alternance (école professionnelle)	Classe d'initiation au métier	Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an	Cursus en école professionnelle spécialisée sur deux ans (Condition d'accès : avoir réussi son cursus en école professionnelle spécialisée sur un an avec une moyenne de 3,0)
<p>EP I : Métiers du commerce Métiers de l'économie Métiers de la gestion</p> <p>EP II : Techniques de construction Techniques de peinture Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles</p> <p>EP III : Économie agricole Santé et techniques dentaires Hôtellerie Restauration Techniques alimentaires</p>	<p>EP II : Techniques de construction Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques</p> <p>EP III : Économie domestique et entretien</p>	<p>EP I : Économie</p> <p>EP II : Techniques de construction Techniques électriques Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles</p> <p>EP III : Économie agricole Restauration Économie domestique et entretien</p>	<p>EP I : Économie</p> <p>EP II : Technique</p> <p>EP III : Alimentation Économie domestique Entretien Pédagogie sociale</p>
<p><i>Ce cursus professionnel en alternance dure généralement entre 2 et 3,5 ans.</i></p>	<p><i>La classe d'initiation au métier vous permet d'améliorer le niveau de votre diplôme d'enseignement général et de tester votre motivation.</i></p>	<p><i>Une année en école professionnelle spécialisée peut être considérée comme une première année de formation.</i></p>	<p><i>Un cursus dans une école professionnelle spécialisée sur deux ans peut aboutir à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires</i></p>

<p><i>Si vous obtenez un diplôme, vous pouvez fréquenter une école d'enseignement professionnel supérieur (Classe 12) ou une école spécialisée.</i></p>	<p><i>tion dans un métier donné.</i></p> <p><i>De plus, ce type de formation vous permet de fréquenter une école professionnelle spécialisée ou de suivre une formation.</i></p>	<p><i>Si vous réussissez votre cursus en école professionnelle spécialisée sur un an, et si la moyenne de vos notes atteint 3,0 ou davantage, vous pouvez passer en Classe 2 de votre école professionnelle spécialisée ; vous pourrez alors obtenir votre diplôme d'études secondaires.</i></p>	<p><i>ou d'un diplôme d'études secondaires complémentaire.</i></p> <p><i>Pour suivre un cursus dans une école professionnelle spécialisée sur deux ans (Classe 2), la moyenne des notes obtenues pendant votre cursus dans votre école professionnelle spécialisée sur un an doit être de 3,0.</i></p>
---	--	--	--

Informations complémentaires : voir au point 3. Offres proposées par les écoles professionnelles

2.4. Quitter l'école après avoir obtenu le diplôme d'études secondaires I

Formation professionnelle en alternance (école professionnelle)	Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an	École d'enseignement professionnel supérieur (Classe 11 et 12)	Lycée professionnel
<p>EP I : Métiers du commerce Métiers de l'économie Métiers de la gestion</p> <p>EP II : Techniques de construction Techniques de peinture Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles</p> <p>EP III : Économie agricole Santé et</p>	<p>EP I : Économie</p> <p>EP II : Techniques de construction Techniques électriques Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles</p> <p>EP II : Économie agricole Restauration Économie domestique et entretien</p>	<p>EP I : Informatique Gestion et droit Économie</p> <p>EP II : Technique</p>	<p>EP I : Économie</p> <p>EP II : Technique</p> <p>EP III : Santé et affaires sociales</p>

<p>techniques dentaires Hôtellerie Restauration Techniques alimentaires</p>			
<p><i>Ce cursus professionnel en alternance dure généralement entre 2 et 3,5 ans.</i></p> <p><i>Si vous obtenez un diplôme, vous avez la possibilité de fréquenter une école d'enseignement professionnel supérieur (Classe 12) ou une école spécialisée.</i></p>	<p><i>Une année en école professionnelle spécialisée peut être considérée comme une première année de formation.</i></p> <p><i>L'école professionnelle spécialisée pour collégiens vous permet d'obtenir un diplôme d'études secondaires complémentaire. Ce dernier est exigé pour s'inscrire à un lycée professionnel.</i></p>	<p><i>Quand on réussit dans une école d'enseignement professionnel supérieur, on obtient le diplôme spécialisé d'accès aux études supérieures.</i></p> <p><i>Les candidats titulaires du diplôme d'études secondaires commencent par fréquenter la Classe 11 de l'école d'enseignement professionnel supérieur ; les candidats titulaires d'un diplôme de formation professionnelle peuvent passer directement en Classe 12</i></p>	<p><i>Après avoir fréquenté avec succès la Classe 13, on obtient le diplôme d'accès aux études supérieures.</i></p> <p><i>Après avoir fréquenté avec succès un lycée professionnel, on peut s'inscrire à l'Université.</i></p>

Informations complémentaires : voir au point 3. Offres proposées par les écoles professionnelles

2.5. Quitter l'école après avoir obtenu le diplôme d'études secondaires complémentaire I

Après avoir obtenu un diplôme d'études secondaires complémentaire I de l'école d'enseignement général, il existe de nombreuses possibilités. On peut entamer une formation professionnelle en alternance ou scolaire, mais aussi fréquenter d'autres écoles. L'éventail des choix comprend des écoles professionnelles spécialisées à l'acquisition de qualifications professionnelles, en passant par l'inscription dans une école d'enseignement professionnel supérieur pour obtenir le baccalauréat professionnel, sans oublier les lycées professionnels et les grandes écoles professionnelles. Ces deux types d'enseignement permettent d'obtenir le diplôme général d'accès aux études supérieures autorisant l'inscription à l'université.

Les élèves qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires complémentaire I dans une école professionnelle ont également cette opportunité.

Remarques : Si l'on a réussi sa formation professionnelle, il est possible, sous certaines conditions après avoir fréquenté la Classe 12 de l'école d'enseignement secondaire professionnel, section économie, de passer dans la Classe 13 des établissements d'enseignement professionnel où l'on peut obtenir le diplôme spécialisé ou général d'accès aux études supérieures.

2.6. Quitter l'école en étant titulaire du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat)

Pour entamer une formation professionnelle en étant titulaire d'un baccalauréat, il est possible, avec l'accord de l'entreprise chargée de la formation, de demander de réduire d'un an la durée de la formation.

2.7. Formation en alternance en entreprise

Le démarrage d'une formation en entreprise n'exige certes pas de fournir obligatoirement de diplôme d'études secondaires, mais il est presque toujours demandé. Il est nécessaire de signer un contrat de formation accompagné d'une période d'essai de 3 à 4 mois. Ce type de formation dure généralement entre 2 et 3 ans et demi. Cette formation effectuée **en alternance**, se compose de cours théoriques à l'école et d'un travail au sein d'une entreprise. On fréquente l'école professionnelle 1 à 2 fois par semaine, ou par périodes. La formation en entreprise se termine par un examen final.

Important : Vérifiez que votre statut de séjour vous permet de suivre une formation.

2.8. Formation à l'école

Dans le district de Lüneburg, il est possible de suivre les formations scolaires suivantes dans des écoles professionnelles spécialisées afin d'obtenir un diplôme professionnel reconnu par l'État :

Pour connaître les offres proposées par les écoles professionnelles, voir au point 3.1.3

De plus, il existe également des offres proposées par des écoles privées reconnues par l'État, voir au point 3.1

2.9. Les possibilités de transition

Si l'on souhaite se donner encore un peu de temps pour choisir un métier ou qu'on doit attendre une réponse, il est possible de passer ce temps de transition en effectuant une **année de service volontaire social (Freiwilliges Soziales Jahr ou FSJ)**, une **année de service volontaire écologique (Freiwilliges Ökologisches Jahr ou FÖJ)**, une **année de service volontaire culturel (Freiwilligen Kulturellen Jahr ou FKJ)** ou bien un **service social à l'étranger**.

Depuis le 1er juillet 2011, il est également possible d'effectuer le nouveau **service volontaire fédéral (Bundesfreiwilligendienst ou BFD)**. Il remplace le service civil qui a été supprimé en même temps que le service militaire le 30 juin 2011.

Pour obtenir davantage d'informations : entre autres www.bundesfreiwilligendienst.de

FSJ : L'année de service volontaire social offre aux jeunes âgés entre 16 et 27 ans la possibilité de se familiariser avec les activités sociales et bénéficier d'une expérience pratique. Un engagement bénévole envers la communauté et le fait d'agir activement pour autrui donne un précieux coup de pouce au développement personnel et permet d'acquérir des valeurs. Les activités consistent, en majorité, en des activités d'aide auprès d'établisse-

ment d'intérêt public.

En plus des sphères « classiques » du secteur social, notamment dans les hôpitaux, les établissements de soins, les garderies, etc. il est aujourd'hui possible d'effectuer une FSJ dans les domaines du sport, de la culture, de la conservation des monuments et de la politique.

Elle dure généralement 12 mois, et, au minimum, 6 mois.

Pour obtenir davantage d'informations : entre autre www.pro-fsj.de

FÖJ : L'année de service volontaire écologique implique un engagement volontaire dans la protection de l'environnement et de la nature, et offre la possibilité de travailler dans les domaines de la protection professionnelle de l'environnement et de la nature. Elle a été prévue pour les jeunes gens âgés de 16 à 26 ans ayant terminé l'école ou suivi une formation. Elle dure 12 mois maximum.

Informations complémentaires : entre autres sur www.foej.de

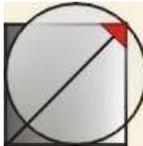
FKJ / FSJ culture : L'année de service volontaire culturel s'effectue auprès d'institutions culturelles. Elle consiste généralement à s'impliquer dans un projet culturel. En plus d'accomplir un travail artistique et créatif, on participe aux activités quotidiennes du lieu de travail (administration, organisation, etc.). Informations complémentaires : entre autres sur www.lkjnds.de

Année de service social à l'étranger : Il est également possible d'effectuer une FSJ, une FÖJ et une FKJ à l'étranger. Différents organismes ecclésiastiques offrent la possibilité d'accomplir un service social à l'étranger. Pour obtenir davantage d'informations à ce sujet, rendez-vous sur les sites Internet mentionnés ci-dessus.

3. Les offres proposées par les écoles professionnelles

3.1 Aperçu

Le district de Lüneburg compte trois écoles professionnelles d'État :

 <p>Métiers du commerce / administratifs / de l'informatique et de la fonction publique</p>	 <p>Métiers des techniques de construction / électrotechniques / techniques de peinture et aménagement intérieur / techniques automobiles / techniques du bois / techniques informatiques / soins du corps / techniques métallurgiques / techniques textiles et habillement</p>	 <p>Métiers de l'économie agricole / de la santé, des soins et techniques dentaires / de l'économie domestique / de l'hôtellerie, de la restauration et des techniques alimentaires / de la pédagogie sociale</p>
<p>www.bbs1-lueneburg.de</p>	<p>www.georg-sonnin-schule.de</p>	<p>www.bbs3-lueneburg.de</p>
<p>Tél : 04131-8630-0 Fax : 04131-8630-112</p>	<p>Tél : 04131-889-102 Fax : 04131-889-171</p>	<p>Tél : 04131-889-221 Fax : 04131-889-235</p>
<p>Spillbrunnenweg 1 21337 Lüneburg</p>	<p>Am Schwalbenberg 25 21337 Lüneburg</p>	<p>Am Schwalbenberg 26 21337 Lüneburg</p>
<p>info@bbs1-lueneburg.de</p>	<p>info@georg-sonnin-schule.de</p>	<p>info@bbs3-lueneburg.de</p>

Offres proposées par les écoles professionnelles privées reconnues par l'État :

<p>Écoles Dr. von Morgenstern Dorette-von-Stern Str. 6 21337 Lüneburg</p>	<p>Tél. : 04131 / 789 509 - 0 Fax : 04131 / 789 509 - 30</p> <p>Mail : info.LG@morgenstern-schulen.de</p>	<p>Assistant(e) en techniques pharmaceutiques (PTA) Esthéticien/ne</p>
<p>IWK Lüneburg (école d'aide-soignant(e)s) Stadtkoppel 14 21337 Lüneburg www.i-w-k.de/lueneburg</p>	<p>Tél. 04131-671388 Fax 04131-681382</p> <p>Mail : lueneburg@i-w-k.de</p>	<p>Aide-soignant(e) en gériatrie Assistant(e) aide-soignant(e) Éducateur/trice spécialisé(e)</p>

<p>Clinique municipale de Lüneburg (école des métiers de soignants) Bögelstr. 1 21339 Lüneburg</p> <p>Tél. 04131-770 Fax 04131 77 2777 Mail : info@klinikum-lueneburg.de</p>	<p>Aide soignant(e) Aide soignant(e) en pédiatrie et puériculture</p>
--	---

3.1.1. École d'initiation professionnelle (BVJ / BEK)

	EP I	EP II École Georg-Sonnin	EP III
<p>Année de préparation à la vie professionnelle (Berufsvorbereitungsjahr ou BVJ) Durée 1 an</p> <p>Conditions : Aucune</p> <p>Formes particulières : Année de préparation au travail (Arbeitsvorbereitungsjahr ou AVJ) pour élèves en difficulté en GE*</p> <p>Classes de soutien linguistique (Sprachförderklassen ou SFK) pour migrants/migrantes</p> <p>* GE : Geistige Entwicklung ou Développement Intellectuel</p>	<p>aucune offre</p>	<p>Techniques de construction Techniques de véhicules Techniques de peinture et aménagement intérieur Techniques du bois Soins du corps Techniques métallurgiques Techniques textiles et habillement</p> <p>AVJ</p> <p>SFK : Matière principale techniques Techniques métallurgiques, du bois et du textile</p>	<p>Économie domestique et entretien</p> <p>Économie domestique et agricole</p> <p>SFK Matière principale : Économie domestique et entretien</p>
<p>Classe d'accès à une profession (Berufseinstiegsklasse ou BEK) Durée 1 an</p> <p>Conditions : Certificat de scolarité de la 9ème Cl. ou diplôme d'enseignement général avec une moyenne des notes de 3,5 ou moins</p> <p>Diplôme : Diplôme d'enseignement général</p>	<p>aucune offre</p>	<p>Techniques de construction Techniques du bois Techniques métallurgiques Soins du corps</p>	<p>Économie domestique et entretien</p>

3.1.2. Écoles professionnelles spécialisées (Berufsfachschulen ou BFS)

	EP I	EP II École Georg-Sonnin	EP III
<p>Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an</p> <p>Conditions : Diplôme d'enseignement général Niveau professionnel de base Admission en 2ème année de formation possible</p> <p>Qualification pour d'autres types d'écoles complémentaires</p>	<p>Économie Commerce</p>	<p>Techniques de construction (Maçon, charpentier)</p> <p>Techniques électriques (Électronicien en informations et en communication)</p> <p>Techniques du bois (menuisier)</p> <p>Soins du corps (Coiffeur, esthéticien)</p> <p>Techniques métallurgiques (Techniques de fabrication, de constructions métalliques, plomberie / chauffage / climatisation)</p> <p>Techniques textiles et habillement (tailleur)</p>	<p>Économie agraire Restauration Économie domestique et entretien (Matière principale : économie domestique)</p>
<p>Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an</p> <p>Conditions : Diplôme d'enseignement général</p> <p>Diplôme : Diplôme d'études secondaires I ou diplôme d'études secondaires complémentaire I</p>	<p>Économie (2ème année à Winsen ou Uelzen)</p> <p>Conditions supplémentaires : 1ère année de BFS + moyenne des notes de 3,0</p>	<p>Technique (2ème année)</p> <p>Conditions supplémentaires : 1ère année de BFS + moyenne des notes de 3,0</p>	<p>Alimentation, économie domestique et entretien (2ème année)</p> <p>Conditions supplémentaires : 1ère année de BFS économie domestique et entretien ou 1ère année BFS restauration + moyenne des notes de 3,0</p> <p>Pédagogie sociale (1ère et 2ème année)</p>

<p>Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an</p> <p>Conditions : Diplôme d'études secondaires I</p> <p>Diplôme : ou diplôme d'études secondaires complémentaire I</p> <p>Niveau professionnel de base, Admission en 2ème année de formation possible</p>	<p>Économie</p> <p>Matières principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâches de bureau - Commerce - Gestion 	<p>Techniques de construction</p> <p>Matière principale Construction de bâtiments</p> <p>Techniques métallurgiques</p> <p>Matière principale Techniques d'automatisation</p> <p>Techniques électriques</p> <p>Matière principale Informatique spécialisée pour l'intégration de systèmes</p>	<p>Restauration</p> <p>Économie domestique et entretien</p> <p>Matière principale Assistance aux personnes</p>
---	--	---	--

3.1.3. Écoles professionnelles spécialisées qualifiantes

	EP I	EP II École Georg-Sonnin	EP III
<p>Cursus en école professionnelle spécialisée sur un an</p> <p>Conditions : Diplôme d'enseignement général</p> <p>Diplôme : Diplôme professionnel et diplôme d'études secondaires I ou également diplôme d'études secondaires complémentaire I</p>			<p>Assistant(e) aide-soignant(e) (1ère et 2ème année) Assistant(e) aide-soignant(e) diplômé(e) d'État</p>
<p>Cursus en école professionnelle spécialisée sur trois ans</p> <p>Conditions : Diplôme d'études secondaires I - diplôme d'enseignement</p>	Aucune offre	Aucune offre	<p>Soins aux personnes âgées Aide-soignant(e) en gériatrie</p>

<p>général (10ème Cl.) ou diplôme d'études secondaires ou diplôme professionnel d'aide-soignant(e) ou d'aide-soignant(e) en gériatrie ou pour la 2ème Cl. diplôme BFS d'assistant aide-soignant(e)</p> <p>Diplôme : Diplôme professionnel, diplôme d'études secondaires I, ou diplôme d'études secondaires complémentaire I</p>			
<p>Cursus en école professionnelle spécialisée sur deux ans</p> <p>Conditions : Diplôme d'études secondaires I</p> <p>Diplôme : Diplôme professionnel ou diplôme d'études secondaires complémentaire I</p>	<p>Assistant(e) commercial(e) diplômé(e) d'État en langues étrangères et correspondance</p>	<p>Assistant(e) en techniques de l'information diplômé(e)</p>	<p>Assistant(e) social d'État Matières principales : Assistance aux personnes Cl. 2 <u>Conditions supplémentaires :</u> BFS économie domestique / soins assistance aux personnes ou BFS assistant(e) aide-soignant(e) BFS alimentation, économie domestique et entretien Offre supplémentaire possible pour le diplôme spécialisé d'accès aux études supérieures.</p> <p>Pédagogie sociale Cl. 1 et 2 Admission en Cl. 2 avec 2ème année en BFS pédagogie sociale</p> <p>Technicien(ne) en économie agricole diplômé(e) d'État Matière principale : Production de végétaux</p>

3.1.4. Écoles spécialisées

	EP I	EP II École Georg-Sonnin	EP III
Cursus sur un an dans une école spécialisée (1,5 an à temps partiel)	Aucune offre	Aucune offre	Économie agricole : Pour agriculteurs/agricultrices Matières principales Agriculture Diplôme : Exploitant diplômé d'État
Cursus sur deux ans dans une école spécialisée	Aucune offre	Aucune offre	Pédagogie sociale Pour assistants sociaux / assistantes sociales Diplôme : Éducateur / éducatrice spécialisée(e)
École spécialisée à temps partiel	Aucune offre	Mécatronique (4 ans à temps partiel) Pour les mécatroniciens/mécatroniciennes ou électrotechniciens/électrotechniciennes en techniques industrielles Diplôme : technicien-ne diplômé-e d'État informations complémentaires sur : www.georg-sonnin-schule.de	Hôtellerie et restauration (3 ans à temps partiel) Pour les jeunes diplômés des métiers du secteur correspondant Diplôme : Gestionnaire diplômé-e d'État informations complémentaires sur : www.hotelfachschule-lueneburg.de

3.1.5. École d'enseignement professionnel supérieur (Fachoberschule ou FOS)

	EP I	EP II École Georg-Sonnin	EP III
Écoles d'enseignement professionnel supérieur cursus sur un ou deux ans Conditions : Diplôme d'études secondaires I et également au début de la Cl. 11: place pour un an de stage	Informatique (Classe 11 et 12) Gestion et droit (Classe 11 et 12) Économie (Classe 11 et 12) sous certaines conditions : passage dans la Classe 13 de la grande école professionnelle (seulement possible dans	Technique (Classe 11 et 12)	Aucune offre

au début de la Cl. 12: Formation professionnelle réussie Diplôme : Diplôme spécialisé d'accès aux études supérieures	la ville de Hanovre)		
--	----------------------	--	--

3.1.6. Lycée professionnel

	EP I	EP II École Georg-Sonnin	EP III
Lycée professionnel Durée : 3 ans Conditions : Diplôme diplôme d'études secondaires complémentaires I Diplôme : Diplôme général d'accès aux études supérieures	Économie	Technique Matières principales : - Techniques de construction - Électrotechniques - Techniques métallurgiques	Santé et travail social Matières principales : - Écotrophologie - Pédagogie sociale - Santé et soins

4. Inscription centralisée sur « Schüler-online »

Depuis 2010, les élèves peuvent s'inscrire à des filières de formation dans des écoles professionnelles sur Internet via le système d'inscription centralisé « Schüler-online ».

L'inscription est possible en cliquant sur le lien suivant : www.schueleranmeldung.de

La procédure d'inscription

Les élèves des écoles d'enseignement général d'État de la ville hanséatique et du district de Lüneburg reçoivent de leur école leur **mot de passe temporaire**, avec lequel ils peuvent s'identifier pour la première fois (se connecter). Ensuite, ils choisissent un mot de passe personnalisé contenant au moins 6 caractères et un caractère spécial.

Les élèves d'autres écoles (par ex. privées) ou d'autres contextes (mesures) et qui veulent changer d'école professionnelle peuvent s'inscrire avec leurs nom, prénom, date de naissance et mot de passe personnel. Si vous avez **perdu votre mot de passe**, il faut indiquer une adresse électronique valide à laquelle sera envoyé un lien pour réinitialiser votre mot de passe.

Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs filières de formation, dans l'ordre qu'ils auront choisi. Il est conseillé de s'inscrire à trois formations au maximum. Pour éviter toute confusion dans l'ordre des vœux, il faut indiquer tout d'abord le premier vœu. À l'issue de la procédure d'inscription, un récapitulatif indique l'ordre de préférence des inscriptions et ce

choix doit être confirmé. Il est clairement mentionné que les **documents nécessaires** et le **formulaire d'inscription imprimé** doivent être envoyés aux écoles concernées afin de clôturer la procédure d'inscription.

Période d'inscription :

La période d'inscription *en ligne* est la suivante : **Début janvier à fin février** : Les différences sont indiquées en temps et en heure sur le site Internet Schüler online.

Les élèves ayant signé un contrat de formation peuvent s'inscrire à tout moment. Cependant, c'est l'entreprise chargée de la formation qui reste responsable de l'inscription obligatoire dans une école professionnelle.

À partir de mars / avril :

Décision d'inscription dans les écoles professionnelles

Probablement après les vacances de Pâques :

Les élèves sont informés de leur admission ou de leur non-admission dans les écoles qu'ils ont sélectionnées. Les élèves qui n'ont pas trouvé de place sont invités à une séance de conseils. L'admission dans une école doit obligatoirement être confirmée par l'élève de l'école professionnelle correspondante.

5. Aide (financière) et soutien

Les institutions suivantes fournissent de l'aide aux élèves dans le cadre de leur orientation professionnelle, d'une formation, ou de leur formation à l'école ou en entreprise. L'aide apportée par ces organismes peut également être prodiguée alors que les élèves sont encore scolarisés dans une école d'enseignement général.

5.1. L'agence pour l'emploi de la jeunesse

De nombreux établissements publics ont associé leurs efforts avec l'agence pour l'emploi de la jeunesse de Lüneburg pour aider les jeunes à accéder à la vie active.

- Le Bureau d'orientation professionnelle et scolaire de l'Agence pour le travail
- Le Centre de l'emploi du district de Lüneburg
- Le district / la ville hanséatique de Lüneburg avec le Pro – Aktiv – Center



Agence pour l'emploi des jeunes de Lüneburg
An den Reeperbahnen 2
21335 Lüneburg

N° gratuit : 0800 4 5555 00 (08h00 – 18h00)
Mail : info@jba-lueneburg.de
Internet : www.jba-lueneburg.de

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi : 08h00 – 12h00
Le jeudi : 08h00 – 12h00
14h00 – 18h00
Le vendredi : 08h00 – 12h00

5.2. Association AWO- Service Immigration de la jeunesse

Cet organisme fournit des conseils aux étrangers/étrangères lors d'entretiens individuels et familiaux, il les accompagne dans leurs démarches auprès des autorités (si besoin est, avec un(e) interprète), organise des groupes de discussion et aide à leur processus d'intégration.



AWO Soziale Dienste gGmbH
Auf dem Meere 41
21335 Lüneburg

Tél. 04131- 40900-13
Fax 04131- 40900-10
Mail : migration@awosozial.de

5.3. Bureau de conseils en formation de Lüneburg

Le Bureau de conseils en formation de Lüneburg vous propose une première orientation et vous accompagne dans votre processus de décision dans le choix de votre métier et de votre formation.



Bildungsberatung
Lüneburg

Bureau de conseils en formation de Lüneburg
Kalandstraße 31
21335 Lüneburg

Tél. 04131 – 15 66 555
Mail : info@bildungsberatung-lueneburg.de
www.bildungsberatung-lueneburg.de

5.4. SES / VERA

Les accompagnateurs en formation aident les jeunes à atteindre leurs objectifs en cas de problèmes. Ensemble, ils trouvent des solutions pour une meilleure motivation d'apprentissage, pour renforcer les compétences sociales et pour vaincre les problèmes du quotidien.



Ulla Zajons
Coordinatrice régionale Initiative VerA

Tél. : 04133 5181178
Mobile : 0163 4477085
lueneburg@vera.ses-bonn.de
www.vera.ses-bonn.de



Ralf Klatt (Conseiller en formation)
Chambre d'artisanat de Brunswick – Lüneburg – Stade
Stresemannstraße 2
21335 Lüneburg

Tél. : 04131 – 712 143
Fax : 04131 – 712 213
Mail : klatt@hwk-bls.de
www.hwk-bls.de

5.5. La passerelle

La passerelle permet aux élèves en fin de scolarité de trouver une formation correspondant à leurs centres d'intérêt et à leurs capacités.

Un parrain ou un professeur personnel apportent ici une contribution importante dans l'avenir de chaque élève, mais aussi dans celui des entreprises partenaires chargées de la formation.



La passerelle de Lüneburg
Heiligengeiststr. 31
21335 Lüneburg

Coordonnateur général : Heinrich Bär
Tél : 04131 – 18475
Mail : heinrich.baer@patenmodell.de

5.6. Bureau de la formation et de l'intégration (Bildungs- und Integrationsbüro ou BIB)

Depuis juillet 2012, il existe un Bureau de la formation et de l'intégration à Lüneburg. Parmi ses missions principales, s'inscrivent notamment la mise en réseau, la coordination et l'optimisation d'offres permettant la transition entre l'école et le monde professionnel, ainsi que l'intégration de personnes socialement défavorisées et de jeunes issu(e) de l'immigration.



Bureau de la formation et de l'intégration de
Lüneburg
Am Schwalbenberg 24
21337 Lüneburg

Interlocutrices :
Madame Karin Kuntze, Madame Svenja
Feßel
Tél. : 04131-96985-24 /-20 /-23
Mail : karin.kuntze@landkreis.lueneburg.de
svenja.fessel@landkreis.lueneburg.de

5.7. Aide d'accompagnement à la formation (Ausbildungsbegleitende Hilfen ou ABH)

Si, pendant la formation en entreprise, l'élève connaît des difficultés d'apprentissage, a de mauvaises notes ou rencontre d'autres obstacles, les conseillers de l'Agence pour l'emploi peuvent apporter, sur demande, un soutien gratuit. Les élèves sont aussi aidé(e)s lors de leur préparation aux travaux en classe et aux examens, pour leurs problèmes quotidiens et au sein de leur entreprise ou de leur école. Dépôt de la demande : (voir au point 5.9.)

5.8. BAföG (aide financière)

Les élèves qui fréquentent certaines écoles peuvent prétendre au BAföG. Outre le type d'école fréquenté, d'autres facteurs sont décisifs à l'attribution de cette aide, par ex. si le demandeur habite chez ses parents, ou si, pour des motifs graves, il dispose déjà de son propre logement. Si, par exemple, les élèves concernés vivent encore chez leurs parents et souhaitent fréquenter le lycée dans le cadre d'un cursus classique via la 10ème Classe ou bien une école d'enseignement professionnel supérieur à partir de la Classe 11 (sans formation professionnelle), en général, ils ne peuvent pas prétendre au BAföG. Si, en revanche, l'élève demandeur se trouve dans l'une des situations mentionnées ci-dessus et n'habite plus chez ses parents, et s'il peut prouver que son école est éloignée du domicile de ses parents et dispose de son propre logement, a des enfants à charge, ou est ou a été

marié, l'attribution d'une bourse est possible.

Selon l'art. 8 du BAföG, les citoyens de l'UE et les étrangers peuvent prétendre au BAföG s'ils sont titulaires d'un permis de séjour et remplissent personnellement les conditions d'attribution.

Informations complémentaires sur : www.bafoeg-aktuell.de/cms/bafoeg/schueler-bafoeg.html

Dépôt des demandes auprès de :

District de Lüneburg, FD 54-Jeunesse et Famille (Bâtiment 2, Entrée H, 2ème étage, bureaux 237 et 238)

Auf dem Michaeliskloster 4 Tél. 04131-26-1710 Monsieur Wilhus /
21335 Lüneburg 26-1384 Madame Hornig

Fax 04131-26-2706 / 26-2384

5.9. Aide financière à la formation professionnelle (Berufsausbildungsbeihilfe ou BAB)

Sur demande, en complément de l'allocation de formation, l'Agence pour le travail verse une aide financière à la formation professionnelle afin de permettre de suivre une formation, en entreprise ou non, débouchant sur un emploi qualifié reconnu. À cette fin, certaines conditions doivent être réunies, par ex. si l'élève ne peut pas habiter chez ses parents pendant sa formation car l'entreprise chargée de sa formation est trop éloignée du domicile de ses parents. Les élèves âgés de plus de 18 ans ou qui sont (ou ont été) mariés ou en concubinage ou qui ont au moins un enfant à charge, peuvent également demander le BAB s'ils habitent à proximité du domicile de leurs parents.

Informations complémentaires sur :

<https://www.arbeitsagentur.de/web/content/DE/BuergerinnenUndBuerger/Ausbildung/FinanzielleHilfen/Berufsausbildungsbeihilfe/Detail/index.htm?dfContentId=L6019022DSTBAI485769>

Dépôt des demandes d'aide à la formation professionnelle auprès de :

Agence pour le travail de Lüneburg-Uelzen
An den Reeperbahnen 2
21335 Lüneburg

Tél. : 0800 /4 5555 00

Fax : 04131 / 745 342

E-Mail : Lueneburg-Uelzen@arbeitsagentur.de

6. Mentions légales

Édité par :

Region des Lernens, Lüneburg

Am Schwalbenberg 24
21337 Lüneburg

Tél. 04131-96985-22

Fax 04131-96985-30

Mail : info@rdl-lueneburg.de



**Association AWO- Service
Immigration de la jeunesse**

AWO Soziale Dienste gGmbH
Auf dem Meere 41
21335 Lüneburg

Tél. 04131- 40900-13

Fax 04131- 40900-10

Mail : migration@awosozial.de



Netzwerk Leseförderung Lüneburg e.V.

Monsieur Jörg-Erich Scheunemann
Bleckengrund 2F
21335 Lüneburg

Tél. 04131- 42975

Mail : lesefoerderung-lueneburg@web.de



Rédaction :

Team RDL

Sources :

Agence fédérale pour l'emploi

Ministère de l'Éducation et de la Culture de Basse-Saxe

Écoles professionnelles I, II et III de Lüneburg